agora
rational audio solutions
www.agora-audio.com

TARIFS DE LOCATION 2015

INFORMATIONS PRATIQUES 2
VOS INTERLOCUTEURS 2
TARIFS DE LOCATION 2
SERVICES ASSOCIES 2
CONDITIONS GENERALES DE LOCATION 2

INFORMATIONS PRATIQUES

AGORA S.A.S

16 Rue Alfred Nobel
Zone République 3
86000 POITIERS
France

LABEL DES PRESTATAIRES DE SERVICE DU SPECTACLE VIVANT

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture *Opening hours*
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h

Nous téléphoner *Phone number*
Tèl : +33 5 49 18 98 02

Notre site internet *Web site*
www.agora-audio.com

Notre Facebook *Join us on facebook*
https://www.facebook.com/pages/Agora/341055602583717

Nous écrire *E-mail us*
contact@agora-audio.com

VOS INTERLOCUTEURS

Commercial

Christophe Jouet
Chargé de clientèle location / S.A.V. / Responsable logistique.
Tél. : +33 (0)6 40 49 94 07
Christophe@agora-audio.com

Bruno Gondrecourt
Directeur commercial location et prestation
Tél. : +33 (0)6 40 49 94 07
bruno@agora-audio.com

Technique

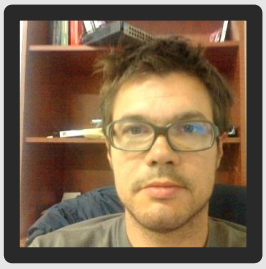

David Rocher
Responsable bureau d'études et direction du parc de matériel
Tél. : +33 (0)6 40 49 94 07
david@agora-audio.com

Urgences

Les soirs, samedis et dimanches
Dans le cadre de vos contrats de location, nous mettons à votre disposition une permanence
Tél. : +33 (0)6 40 49 94 07

Mixage et traitement

CONSOLES DE MIXAGE		Jour	Semaine	Mois
XL4	Console MIDAS "XL4" 48in/16aux/4auxst/8VCA/2	450,00	900,00	3150,00
VENICE F16	Console MIDAS " VENICE F16 " 12/6/2 Firewire	80,00	160,00	560,00
PRO2	Console num. MIDAS " PRO2 " 32/12/2	300,00	600,00	2100,00
DL251	Stage Rack " DL251 " 48in/ 20out	120,00	240,00	840,00
QL1 + RIO32	Console num. YAMAHA " QL1 " + RIO 3224 D (Dante)	150,00	300,00	1050,00
VI6	Console num. SOUNDCRAFT « VI6 » + Local rack +stage rack	600,00	1 200,00	4200,00
M32	Console num MIDAS “M32” 32/16	100,00	200,00	700,00

EFFETS		Jour	Semaine	Mois
SPX990	Multi effets YAMAHA " SPX990 "	25,00	50,00	175,00
PCM96	Multi effets LEXICON " PCM96 "	40,00	80,00	280,00
PCM81	Multi effets LEXICON " PCM 81 "	45,00	90,00	315,00
M2000	Multi effets TC ELECTRONIC " M2000 "	30,00	60,00	210,00
DTWO	Delay num. TC ELECTRONIC " D TWO "	25,00	50,00	175,00
FX RACK A	Rack 10U ventilé (1*pcm96/ 1*spx990/ 1*M2000/ 1*DTWO) pré-cablé	100,00	200,00	700,00

SOURCES		Jour	Semaine	Mois
CDPD11	Platine CD SONY " CDP- D11 "	30,00	60,00	210,00
CD-500	Platine CD TASCAM " CD-500B "	30,00	60,00	210,00

RACK CONTROL SYSTEME		Jour	Semaine	Mois
RC1	Rack control diffusion	430,00	860,00	3010,00
…KVMCL08	…Rack tiroir écran/ clavier/ KVMCL1008			
…T2U	…Tiroir 2U métal			
…DME64N	…Matrice num. YAMAHA/ 64in/ 64 out/ DME64N			
…AB1818VL	…Carte son PRESONUS 8in – 8 out/ AudioBox 1818 VSL			
…PC CTROL	…PC rack control diffusion			
…CD500B	…Lecteur CD auto pause TASCAM/ CD500B			
…AUDIOTB	…Audio Tool Box AVITRAN/ ATB			
…CLOCK1	…Clock externe ANTELOPE Isochrone OCX			
…SWETH	…Switch Fast 10/100 Ethernet			

RACK RECORD		Jour	Semaine	Mois
PCREC	Rack Record Ethersound	250,00	500,00	1750,00
…KVMCL08	…Rack tiroir écran/ clavier/ KVMCL1008			
…T2U	…Tiroir 2U métal			
…PC	…PC DELL R5400 with Reaper			
…AB1818VL	…Carte son PRESONUS 8in – 8 out/ AudioBox 1818 VSL			
…AUDIOTB	…Audio Tool Box AVITRAN/ ATB			
…CLOCK1	…Clock externe ANTELOPE Isochrone OCX			
…SWETH	…Switch Fast 10/100 Ethernet			

Microphonie

MICROPHONES DYNMIQUES		Jour	Semaine	Mois
SM58	Micro. SHURE " SM58 "	6,00	12,00	42,00
SM57	Micro. SHURE " SM57 "	6,00	12,00	42,00
BETA58 A	Micro. SHURE " BETA 58 A "	10,00	20,00	70,00
BETA52A	Microphone SHURE " BETA 52 A "	12,00	24,00	84,00
BETA56 A	Micro. SHURE " BETA 56 A "	12,00	24,00	84,00
BETA57A	Micro. SHURE " BETA 57 A "	12,00	24,00	84,00
BETA98	Micro. SHURE " BETA 98 " (pince cuivre) (percussion)	15,00	30,00	105,00
BF521	Micro. SENNHEISER " BF 521 "	9,00	18,00	63,00
BF541	Micro. SENNHEISER " BF 541 "	9,00	18,00	63,00
E904	Micro. SENNHEISER " E904 "	9,00	18,00	63,00
E906	Micro. SENNHEISER " E906 "	12,00	24,00	84,00
E609	Micro. SENNHEISER " E609 "	12,00	24,00	84,00
E935	Micro. SENNHEISER « E935 »	9,00	18,00	63,00
D6	Micro. AUDIX « D6 »	9,00	18,00	63,00
D4	Micro. AUDIX « D4 »	9,00	18,00	63,00
D2	Micro. AUDIX « D2 »	9,00	18,00	63,00
I5	Micro. AUDIX « I5 »	15,00	30,00	105,00
OM6	Micro. AUDIX « OM6 »	15,00	30,00	105,00
OM7	Micro. AUDIX « OM7»	15,00	30,00	105,00
RE20	Micro. Electro Voice "RE20"	35,00	70,00	245,00
M88TG	Micro. BEYER DYNAMIC "M88TG"	15,00	30,00	105,00
SH55II	Micro. SHURE "SH55II" – tête de mort avec interrupteur	15,00	30,00	105,00

Microphones Electroacoustiques		Jour	Semaine	Mois
SM81	Micro. SHURE " SM81 "	15,00	30,00	105,00
SM87	Micro. SHURE " SM87 "	15,00	30,00	105,00
BETA91	Micro. SHURE " BETA 91 "	15,00	30,00	105,00
BETA98	Micro. SHURE « Beta 98 » pince cuivre ou perc	15,00	30,00	105,00
BETA87C	Micro. SHURE "BETA87C"	15,00	30,00	105,00
ADX20IP	Micro. AUDIX miniature pour cuivre « ADX20IP »	8,00	16,00	56,00
SCX25	Micro. AUDIX large membrane « SCX25 » appairé avec suspSTM25	25,00	50,00	175,00
451	Micro. AKG " 451 "	15,00	30,00	105,00
535	Micro. AKG " C535EB "	15,00	30,00	105,00
414	Micro. AKG " C414-XLS "	30,00	60,00	210,00
214	Micro. AKG « C214 »	28,00	56,00	196,00
KMS105	Micro. NEUMANN "KMS105"	30,00	60,00	210,00
KM184	Micro. NEUMANN " KM184 "	25,00	50,00	175,00
BF531	Micro. SENNHEISER " BF 531 "	15,00	30,00	105,00
BF551	Micro. SENNHEISER " BF 551 "	15,00	30,00	105,00
4099	Micro. DPA « 4099 » pour instrument/ accessoires sur demande	40,00	80,00	280,00
BC4099	Clip 4099 pour contrebasse	2,00	4,00	14,00
GC4099	Clip 4099 pour guitare	2,00	4,00	14,00
PCC160	Micro. à onde de surface CROWN « PCC160 »	12,00	24,00	84,00

ACCESSOIRES MICROPHONES		Jour	Semaine	Mois
GPP	Grand pied perche pour micro	2,50	5,00	17,50
PPP	Petit pied perche pour micro	2,00	4,00	14,00
GPER	Grand pied droit à embase ronde pour micro	2,50	5,00	17,50
BC	Barrette de couplage 2 micros	1,00	2,00	7,00
PT	Pied de table pour micro "conférence"	2,00	4,00	14,00
PE	Pied pour enceinte à crémaillière	4,00	8,00	28,00
TE	Té de pied pour 2 enceintes	2,00	4,00	14,00
SPS	Suspension diverses pour microphone statique	1,00	2,00	7,00
CABCRAB	Cabinet crabber Audix pour fixation sur ampli guitare	5,00	10,00	35,00
FAP	Filtre Anti-pop	1,00	2,00	7,00

MICROPHONIE HF		Jour	Semaine	Mois
EM3032	Récepteur double SENNHEISER série 3000	65,00	130,00	455,00
SK5212	Emetteur pocket miniature	35,00	70,00	245,00
UR4D+	Récepteur double SHURE Q5 (740 – 814MHz) ou J5E (578 -638 MHz)	75,00	150,00	525,00
UR2	Emetteur main SHURE Q5 (740 – 814MHz) ou J5E (578 -638 MHz)	25,00	50,00	175,00
UR1	Emetteur pocket SHURE Q5 (740 – 814MHz) ou J5E (578 -638 MHz)	25,00	50,00	175,00
CAPSSM58	Capsule SHURE pour UR2 « sm58 »	5,00	10,00	35,00
CAPSBeta58A	Capsule SHURE pour UR2 « Beta 58A »	5,00	10,00	35,00
CAPSBeta87A	Capsule SHURE pour UR2 « Beta 87A »	5,00	10,00	35,00
UA874E	Couple d'antennes cardioïdes actives SHURE	40,00	80,00	280,00
ALC161	Chargeur d'accus LR06 * 16 FISHER « ALC161 »	25,00	50,00	175,00

Microphonie cravate et serre-tête		Jour	Semaine	Mois
4060 FM	Capsule miniature omnidirectionnel Hi-sens DPA "4060" couleur beige adpat sur demande	25,00	50,00	175,00
4066	Capsule miniature serre-tête omnidirectionnel DPA « 4066 » couleur beige adpat sur demande	25,00	50,00	175,00
D:Fine	Capsule miniature serre-tête cardioïde DPA « D:fine » double oreille couleur beige adpat sur demande	25,00	50,00	175,00

Boitiers de direct		Jour	Semaine	Mois
AR133	Boîte de direct active BSS " AR133 "	7,00	14,00	49,00
J48	Boîte de direct active RADIAL « J48 »	9,00	18,00	63,00
JDI	Boîte de direct passive RADIAL « JDI »	9,00	18,00	63,00

Microphonies numériques		Jour	Semaine	Mois
KMD	Corps micro num. NEUMANN + capsule au choix (AES 42)	10,00	20,00	70,00
CAPS 184	Capsule NEUMANN KM184 pour KMD	6,00	12,00	42,00
CAPS 185	Capsule NEUMANN KM185 pour KMD	6,00	12,00	42,00
TLM103D	Micro num. NEUMANN TLM103 (AES 42)	15,00	30,00	105,00
KMS105D	Micro num. NEUMANN KMS105 (AES 42)	10,00	20,00	70,00
DMI8	Interface pour micros num. NEUMANN 8 cannaux Ethersound	60,00	120,00	420,00

Venez Tester la prise de son numérique – Solution D Neumann. >> DEMO GRATUITE SUR DEMANDE

- Rapport signal Bruit excellent
- mise en œuvre très simple
- qualité audio inégalable
- restitution surprenante de la dynamique

UTILISATION : Ensemble Classique – Rock & Roll – Métal – Reportage - Studio

Câblage

CABLAGE MICRO ANALOGIQUE		Jour	Semaine	Mois
MCMA02	Câble micro 2 m	0,50	1,00	3,50
MCMA03	Câble micro 3 m	0,50	1,00	3,50
MCMA05	Câble micro 5 m	0,80	1,60	5,60
MCMA07	Câble micro 7 m	0,90	1,80	6,30
MCMA10	Câble micro 10 m	1,00	2,00	7,00
MCMA15	Câble micro 15 m	1,20	2,40	8,40
MCMA20	Câble micro 20 m	1,50	3,00	10,50
MCMA25	Câble micro 25 m	1,80	3,60	12,60
MCMA50	Câble micro 50 m sur touret	3,00	6,00	21,00

CÂBLAGE MICRO NUMERQUE (AES)		Jour	Semaine	Mois
MCMD02	Câble micro 2 m	0,50	1,00	3,50
MCMD03	Câble micro 3 m	0,50	1,00	3,50
MCMD05	Câble micro 5 m	0,80	1,60	5,60
MCMD07	Câble micro 7 m	0,90	1,80	6,30
MCMD10	Câble micro 10 m	1,00	2,00	7,00

MULTIPAIRES ANALOGIQUE (connecteurs PYLE)		Jour	Semaine	Mois
SNKA3205	Multip. audio 32 paires – 5m – connecteur PYLE	5,00	10,00	35,00
SNKA3210	Multip. audio 32 paires – 10m – connecteur PYLE	10,00	20,00	70,00
SNKA3220	Multip. audio 32 paires – 20m – connecteur PYLE	12,00	24,00	84,00
SNKA3230	Multip. audio 32 paires – 30m – connecteur PYLE	15,00	30,00	105,00
SNKA3250	Multip. audio 32 paires – 50m – connecteur PYLE	15,00	30,00	105,00
SNKA64100	Multip. audio 64 paires – 100m – connecteur PYLE	50,00	100,00	350,00

ECLATES ANALOGIQUES/ BOITIERS/ PATCHS		Jour	Semaine	Mois
SDPA32F	Eclaté 32 paires analogiques XLRF masses séparées - PYLE	2,16	4,32	15,12
SPDA32M	Eclaté 32 paires analogiques XLRM masses séparées - PYLE	2,20	4,40	15,40
SPDA8F	Eclaté 8 paires analogiques XLRF masses séparées - LEMO	2,18	4,36	15,26
SPDA8M	Eclaté 8 paires analogiques XLRM masses séparées - LEMO	2,23	4,46	15,61
STB32	Boitier de patch 32 canaux analog masses séparées - PYLE	6,50	13,00	45,50
STB8/IP	Boitier de patch 8 canaux analog masses séparées AES/ EBU - LEMO	5,00	10,00	35,00
PATCH64P (14U)	Patch 64in XLRF + copie XLRM – FOH/MTR/BDC PYLE + ss patch LEMO	127,50	255,00	892,50
PATCH64P BABY(10U)	Patch 64in XLRF – FOH/MTR PYLE	72,50	145,00	507,50

Patch 64 Baby 10U

Patch 64 14U

MULTIPAIRES NUMERIQUES		Jour	Semaine	Mois
SNKA803	Multip. audio 8 paires AES/EBU – 3m – connecteur LEMO	3,26	6,52	22,82
SNKA805	Multip. audio 8 paires AES/EBU – 5m – connecteur LEMO	3,35	6,70	23,45
SNKA810	Multip. audio 8 paires AES/EBU – 10m – connecteur LEMO	3,58	7,16	25,06
SNKA815	Multip. audio 8 paires AES/EBU – 15m – connecteur LEMO	3,81	7,62	26,67
SNKA820	Multip. audio 8 paires AES/EBU – 20m – connecteur LEMO	4,04	8,08	28,28

ECLATES NUMERIQUES/ BOITIERS		Jour	Semaine	Mois
SPDD8F	Eclaté 8 paires AES/ EBU XLRF masses séparées - LEMO	2,18	4,36	15,26
SPDD8M	Eclaté 8 paires AES/ EBU XLRM masses séparées - LEMO	2,23	4,46	15,61
SPDD4MF	Eclaté 8 paires AES/ EBU 4*XLRM/ 4*XLRF masses séparées - LEMO	2,13	4,26	14,91
STB8/IP	Boitier de patch 8 canaux analog masses séparées AES/ EBU - LEMO	5,00	10,00	35,00

LIAISONS NUMERIQUES « SFTP »		Jour	Semaine	Mois
ETHCLNK	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 0,5 m	0,13	0,26	0,91
ETHC5E1	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 1 m	0,15	0,30	1,05
ETHC5E3	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 3 m	0,22	0,44	1,54
ETHC5E5	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 5 m	0,25	0,50	1,75
ETHC5E7	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 7m	0,40	0,80	2,80
ETHC5E10	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 10 m	0,60	1,20	4,20
ETHC5E20	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 20 m	0,70	1,40	4,90
ETHC5E50	Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 50 m	0,85	1,70	5,95

DIGISNAKES		Jour	Semaine	Mois
DGSN10	2* Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 10 m	5,00	10,00	35,00
	Elingue acier 2mm			
DGSN30	2* Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 1m	20,00	40,00	140,00
	Elingue acier 2mm			
DGSN70	2* Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 3m	40,00	80,00	280,00
	Elingue acier 2mm			
DGSN100	2* Câble Ethercon/ Ethercon NEUTRIK CAT5E « Touring » - 5 m	90,00	180,00	630,00
	Elingue acier 2mm			

FIBRE OPTIQUE		Jour	Semaine	Mois
DGSNF200	Touret de 2 fibre Duplex Multimode X-trem/ Elingue acier 2mm	300,00	600,00	2 100,00

CÂBLAGE HAUT-PARLEUR 4 pts		Jour	Semaine	Mois
SPK404	Câble HP 4x4 mm² 0,4 m Sp4/ Sp4 - métal	0,55	1,10	3,85
SPK407	Câble HP 4x4 mm² 0,7 m Sp4/ Sp4 - métal	0,60	1,20	4,20
SPK408	Câble HP 4x4 mm² 0,8 m Sp4/ Sp4 - métal	0,66	1,32	4,62
SPK41	Câble HP 4x4 mm² 1 m Sp4/ Sp4- métal	0,70	1,40	4,90
SPK43	Câble HP 4x4 mm² 3 m Sp4/ Sp4- métal	0,75	1,50	5,25
SPK45	Câble HP 4x4 mm² 5 m Sp4/ Sp4- métal	0,90	1,80	6,30
SPK47	Câble HP 4x4 mm² 7 m Sp4/ Sp4- métal	1,00	2,00	7,00
SPK410	Câble HP 4x4 mm² 10 m Sp4/ Sp4- métal	1,20	2,40	8,40
SPK415	Câble HP 4x4 mm² 15 m Sp4/ Sp4- métal	1,25	2,50	8,75
SPK420	Câble HP 4x4 mm² 20 m Sp4/ Sp4- métal	1,30	2,60	9,10
NL4MM	Bouchon HP Sp4 / Sp84	0,50	1,00	3,50

CÂBLAGE HAUT-PARLEUR 8 pts		Jour	Semaine	Mois
SPK807	Câble HP 4x4 mm² 0,7 m Sp8/ Sp8 - métal	0,55	1,10	3,85
SPK81	Câble HP 4x4 mm² 1 m Sp8/ Sp8 - métal	0,75	1,50	5,25
SPK82	Câble HP 4x4 mm² 2 m Sp8/ Sp8 - métal	1,97	3,94	13,79
SPK83	Câble HP 4x4 mm² 3 m Sp8/ Sp8 - métal	2,04	4,08	14,28
SPK85	Câble HP 4x4 mm² 5 m Sp8/ Sp8 - métal	2,18	4,36	15,26
SPK87	Câble HP 4x4 mm² 7 m Sp8/ Sp8 - métal	2,32	4,64	16,24
SPK810	Câble HP 4x4 mm² 10 m Sp8/ Sp8 - métal	2,53	5,06	17,71
SPK815	Câble HP 4x4 mm² 15 m Sp8/ Sp8 - métal	2,87	5,74	20,09
SPK820	Câble HP 4x4 mm² 20 m Sp8/ Sp8 - métal	3,19	6,38	22,33
SPK825	Câble HP 4x4 mm² 25 m Sp8/ Sp8 - métal	3,54	7,08	24,78
NL8MM	Bouchon HP Sp8 / Sp8	0,60	1,20	4,20

BOITIERS HAUT-PARLEUR 8/ 4 pts		Jour	Semaine	Mois
BOITIER NEXSTEP	Boitier 2* SPK8 vers 4 SPK4 - étanche	1,50	3,00	10,50

Diffusion

ENCEINTES « LINE SOURCE »		Jour	Semaine	Mois
GEOD10	Enceinte Line Array NEXO Géo " D10" 10°	70,00	140,00	490,00
GEOS1210	Enceinte Line Array NEXO Géo " S1210" 10°	35,00	70,00	245,00
GEOS1230	Enceinte Line Array NEXO Géo " S1230 " 30°	35,00	70,00	245,00
GEOM620	Enceinte Line Array NEXO Géo " M620 " 20°	30,00	60,00	210,00

Accessoires de Rigging sur demande (bumpers, élingues, LEVALIFT)

GEO D10

GEOSUB

GEOS12

GEO M6

ENCEINTES MULTIPURPOSES		Jour	Semaine	Mois
ALPHAEF	Enceinte NEXO 3 voies " Alpha e " Full Range	40,00	80,00	280,00
PS8	Enceinte NEXO 2 voies " PS8 " (450 W)	25,00	50,00	175,00
PS10R2	Enceinte NEXO 2 voies " PS10 R2 " (500 W)	28,00	56,00	196,00
PS15 R2	Enceinte NEXO 2 voies " PS15 R2 " (1000 W)	35,00	70,00	245,00
DX5	Enceinte APG coaxiale 2 voies " DX5 " (250 W)	15,00	30,00	105,00

Accessoires de Rigging sur demande (lyre, bumpers)

ALPHA EF

PS15 R2 (L&R)

PS10 R2 (L&R)

PS8

DX5

SUB BASS		Jour	Semaine	Mois
LS18	Caisson de grave NEXO 1* 18 pouces " LS18 "	35,00	70,00	245,00
RS18	Caisson de grave NEXO 2* 18 pouces " RS18 "	50,00	100,00	350,00
GEOSUB	Caisson de grave cardioïde NEXO " GEOSUB "	70,00	140,00	490,00
S2	Enceinte NEXO " Alpha S2 "	70,00	140,00	490,00
LS400	Caisson de grave NEXO " LS400 " (400 W)	40,00	80,00	280,00
LS600	Caisson de grave NEXO " LS600 " (500 W)	45,00	90,00	315,00

RS18

S2

LS18

LS600

LS400

MONITOR/ WEDGE		Jour	Semaine	Mois
MW12	Enceinte wedge coaxial EAW « MW12 » active ou passive	32,00	64,00	224,00
MW15	Enceinte wedge coaxial EAW « MW15 » active ou passive	40,00	80,00	280,00

MW12

MW15

Low profil

AMPLIFICATION		Jour	Semaine	Mois
NXAMP4X1	Ampli NEXO « NXAMP4x1 » 4 canaux processés + PP	80,00	160,00	560,00
NXAMP4X4	Ampli NEXO « NXAMP4x4 » 4 canaux processés + DMU/ DPU	110,00	220,00	770,00
SOSAR (4 canaux)	Rack 2* Ampli YAMAHA „TX5N“ 2 canaux AES processés + PP	90,00	180,00	630,00
	Amplification pour MW12 – MW15 actif ou passif ou DX5			

NXAMP4*1

SOSAR (4cc tx5n) pour MW

Dual Rack 14U

Triple Rack 22U

ENCEINTES AMPLIFIEES		Jour	Semaine	Mois
DSR112	Enceinte amplifiée YAMAHA 1000W	15,00	30,00	105,00
MSP7	Enceinte amplifiée YAMAHA studio – LF6,5 »/ HF:1 » - 130W	35,00	70,00	245,00

DSR 112

MSP5

Electricité et Levage

RALLONGES	Jour	Semaine	Mois
Rallonge 2.5 m	0,50	1,00	3,50
Rallonge 5 m	0,60	1,20	4,20
Rallonge 10 m	0,80	1,60	5,60
Rallonge 15 m	0,90	1,80	6,30
Rallonge 20 m	1,10	2,20	7,70
Rallonge 20 m avec biplite	3,00	6,00	21,00
Rallonge 25 m	1,20	2,40	8,40
Rallonge 25 m avec boitier de 4 prises 10/16A	4,00	8,00	28,00
Rallonge P17 32A Mono 10 m P17 M/ P17 F	4,00	8,00	28,00
Rallonge P17 32A Mono 20 m P17 M/ P17 F	5,00	10,00	35,00
Rallonge P17 32A Mono 25 m P17 M/ P17 F	6,00	12,00	42,00
Rallonge P17 32A Mono 60 m P17 M/ P17 F	20,00	40,00	140,00
Biplite filaire caoutchouc	0,60	1,20	4,20
Biplite caoutchouc Legrand	1,00	2,00	7,00
Triplite plastique	0,80	1,60	5,60
Quadruplette filaire plastique	0,80	1,60	5,60
Quadruplette filaire caoutchouc	1,50	3,00	10,50

CÂBLES D'ALIMENTATION	Jour	Semaine	Mois
Epanoui 32A – 3m	3,00	6,00	21,00
Epanoui 63A – 3 m	4,50	9,00	31,50
Epanoui 125A – 3 m	6,00	12,00	42,00
Câble 5 x 10^2 - 5 m – 32A – P17	3,00	6,00	21,00
Câble 5 x 10^2 - 10 m – 32A – P17	6,00	12,00	42,00
Câble 5 x 10^2 - 25 m – 32A – P17	15,00	30,00	105,00
Câble 5 x 10^2 - 50 m – 32A – P17	30,00	60,00	210,00
Câble 5 x 16^2 - 5 m – 63A – P17	4,00	8,00	28,00
Câble 5 x 16^2 - 10 m – 63A – P17	8,00	16,00	56,00
Câble 5 x 16^2 - 20 m – 63A – P17	16,00	32,00	112,00
Câble 5 x 16^2 - 25 m – 63A – P17	20,00	40,00	140,00
Câble 5 x 25^2 - 20 m – 125A – P17	20,00	40,00	140,00

ARMOIRES ELECTRIQUES	Jour	Semaine	Mois
Armoire P17 – 32AT / 3x 32AT + 6 PC 16A	25,00	50,00	175,00
Armoire P17 – 63AT/ 2x 32AT + 3x 32AM + 6 PC16A	50,00	100,00	350,00
Armoire P17 – 125AT/ 1x 63A+ 3x 32AT+ 2x 32AM+ 4 PC16A	80,00	160,00	560,00
Boitier étanche 32 A mono vers 4 *PC16A mono	10,00	20,00	70,00
Boitier étanche 32 A Tri vers 3cc de 2 *PC16A mono	10,00	20,00	70,00

PIEDS DE LEVAGE		Jour	Semaine	Mois
ALT600	Pied à treuil ASD " ALT 600 " haut 6,00m (250 Kg max)	60,00	120,00	420,00

ALT 600

ACCESSOIRES DE LEVAGE		Jour	Semaine	Mois
MOT1T	Moteur CHAINMASTER 1000 Kg (20m de chaine)	40,00	80,00	280,00
	(livré avec 1 câble d'alimentation 20m 16A Tri)			
MOT500	Moteur 500 Kg CHAIN MASTER (20 m de chaine)	30,00	60,00	210,00
C4M	Commande 4 moteurs (livrée avec 1 épan 16A Tri)	20,00	40,00	140,00
MAN1T	Manille 1T (modèle droite ou lyre)	1,50	3,00	10,50
MAN2T	Manille 2T	2,00	4,00	14,00
EL0.5	Elingue 0,5T/ 1,30 m	2,00	4,00	14,00
EL1T2	Elingue 1T/ 2 m	3,00	6,00	21,00
EL1T5	Elingue 1T/ 5 m	3,00	6,00	21,00
SPAN1T0.5	Spancet 1T/ 0,5 m	2,00	4,00	14,00
SPAN1T2	Spancet 1T/ 2 m	3,00	6,00	21,00
BRID1T	Bridle 1T	20,00	40,00	140,00

Moteur CHAINMASTER 1000KG

Moteur CHAINMASTER 500KG

Télécommande 4 moteurs

Coefficients de location

Jr/ms	1j	2j	3j	4j	5j	6j	7j	8j	9j	10j	11j	12j	13j	14j	15j	16j	17j	18j	19j
coeff	1	1	1,25	1,5	1,75	2	2	2,25	2,5	2,75	3	3,25	3,5	3,75	4	4	4,25	4,5	4,75
Jr/ms	20j	21j	22j	23j	24j	25j	26j	27j	28j	29j	30j								
coeff	5	5	5,25	5,5	5,75	6	6	6,25	6,5	6,75	7								

Les coefficients s'entendent couvrir l'intégralité de la période d'absence quelle qu'en soit l'utilisation comme :

- Montage
- Montages à blancs
- Répétitions
- Exploitations
- démontage
- Etc...

Mode d'emploi

Tarif HT / Jour X Coefficient multiplicateur

Période de plus de 30 jours, consultez nous !

Notre grille, ci-dessus vous permet de calculer le coût de location du matériel selon la durée totale d'immobilisation que vous avez prévue. Elle intègre des coefficients dégressifs pour vous permettre d'exploiter le matériel dans les meilleures conditions tarifaires. Ainsi, sur des périodes prolongées, vos coûts logistiques seront d'autant mieux amortis.

ATTENTION
La durée contractuelle d'absence doit être impérativement respectée afin de ne pas mettre en péril la location du client suivant !

Tout matériel restitué en retard sans accord de nos services entraine systématiquement la facturation d'une nouvelle période à partir du coeff 1.

Transports

Livraisons ou reprises

	Du Lundi au Vendredi de 8hà 19h	Week-end, jours fériés et nuits (avant 8h - après 19h)	Supplément au-delà de 40km
véhicule 6m2	60€	160€	Sur devis
véhicule 3.5t 12-17m2	75€	175€	Sur devis
véhicule 20m2	95€	195€	Sur devis
PL avec Chauffeur	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Expéditions ou enlèvements

France métropolitaine			
0-5kg Envoi Express J+1 avant 13h Chronopost Chrono 13	35€		
5-10Kg	40€		

Vente de Consommables

Qté	Produit	Marque	Références	Tarif HT
1	Rouleau de gaffer toilé noir	Advance	50mm x 50mm réf. : AT170	7.15 €
1	Rouleau de gaffer toilé blanc	Advance	50mm x 50mm réf. : AT170	7.15 €
1	Rouleau de gaffer toilé couler	Gaffpro	50mm x 25mm	7.67 €
10	Lot 10 rouleaux de Barnier noir ou couleur	Advance	réf. : AT7	5.90 €
1	Rouleau de Barnier	Advance	33mm x 25 mm réf. : AT7	3.75 €
4	Blister 4 piles AA 1.5 LR06	Varta Ind.	AA 1.5 LR06	3.00 €

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

PREAMBULE

Les présentes CONDITIONS GENERALES de LOCATION (CGL) règlent les relations entre la société AGORA SAS et ses clientes et clients (ci-après appelés le « Client »). Elles font partie intégrante du contrat passé entre le Client et AGORA SAS et couvrent toutes formes de locations (ci-après les « Locations »). Toute modification apportée aux présentes Conditions Générales doit revêtir la forme écrite. AGORA SAS offre au Client des Locations de matériels dans le domaine de l'organisation de spectacles évènementiels. Le contenu et l'étendue des différentes Locations sont définis dans des « Devis » qui, avec les présentes Conditions Générales, définissent les relations contractuelles entre le Client et AGORA SAS.

1 – RÉSERVATIONS – CONDITIONS PARTICULIERES

1-1 Toute réservation implique l'adhésion sans réserve aux CONDITIONS GENERALES de LOCATION quelques soient les clauses figurant au sein des bons de commande des Clients.
1-2 Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un écrit, courrier, email ou fax, de la part du Client au moins 24h00 à l'avance et ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le matériel faisant l'objet d'une réservation acceptée demeure disponible 24h00 maximum après la date de départ prévue.
1-3 Dans le cadre d'une annulation de réservation, tous les acomptes déjà versés restent acquis à AGORA SAS à titre de dédommagement forfaitaire sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ailleurs en raison de circonstances particulières préjudiciables à AGORA SAS.
1-4 Le Client devra signaler lors de sa réservation si le matériel doit sortir du territoire métropolitain.
1-5 Les Locations d' AGORA SAS font l'objet d'un Devis préalable qui précise les CONDITIONS PARTICULIERES, savoir : la description précise des matériels et accessoires des matériels loués au Client, la durée de la location, éventuellement le lieu prévu d'exploitation des matériels loués, le prix et les modalités de paiement, les frais et obligations restant à la charge du Client et la date de validité de l'offre de Location. Toutes les autres dispositions contractuelles entre AGORA SAS et son Client sont réglées, sans restriction ni réserve par les présentes CONDITIONS GENERALES de LOCATION, qui sont acceptées par le Client.

2 - PROPRIÉTÉ

Le matériel loué est la propriété d'AGORA SAS, à ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de le céder, de le prêter ou de le sous-louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

3 - DURÉE DE LA LOCATION

3-1 Le bon de livraison obligatoirement délivré à chaque sortie de matériel indique la date et l'heure du retrait ainsi que la date présumée du retour.
3-2 Seul le retour physique du matériel en nos locaux détermine la durée de location, décomptée en journées de 24h00, dimanche et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

4 - RETRAIT DU MATÉRIEL

4-1 Le Client réceptionne le matériel loué dans les locaux d'AGORA SAS aux horaires d'ouverture en vigueur d'AGORA SAS.
4-2 Le retrait du matériel s'effectue en échange d'un DEPOT DE GARANTIE correspondant, sauf stipulations particulières, à dix fois le montant de location journalière, avec un minimum de deux fois le montant de la Location, accompagné de la totalité du règlement de la Location ou d'un bon de commande pour les sociétés ayant un compte ouvert dans les registres de la Société et ce sous réserves, pour ces dernières, d'avoir constitué un DEPOT DE GARANTIE d'une somme minimum de deux mille euros.

4-3 Une quittance originale justifiant du domicile (téléphone, électricité, etc…) libellée à l'adresse des chèques sera demandée aux particuliers.
4-4 Le Client qui le désire est convié à assister à l'essai du matériel mis en œuvre systématiquement avant chaque départ. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le Client n'a pas assisté au test.

5 - RESTITUTION DU MATÉRIEL

5-1 Le Client est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location.
5-2 Toutes prolongations de location devront être signalées 24h00 avant le retour prévu initialement. Elles ne pourront avoir lieu qu'après l'accord écrit d'AGORA SAS et devront, dans tous les cas, être confirmées par un nouveau bon de commande. En cas de prolongation, les principes de facturation appliqués à la commande ne seront pas forcément maintenus.
5-3 Toute restitution non justifiée après la date prévue, engagera la responsabilité du Client pour toutes formes de préjudices subis par la société AGORA SAS.
Nonobstant toute autre prise en charge des préjudices subis par le Client, la prolongation sera facturée comme une nouvelle période de location (coefficient 1 jour et suivants).
5-4 Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif public du fabricant en vigueur valeur neuve.
Un délai supplémentaire de 24h00 est admis pour la restitution de petits matériels et accessoires manquants au retour. Passé ce délai, la facturation deviendra définitive.

6 - TARIFS

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la livraison, AGORA SAS se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le taux de T.V.A. appliqué est, au jour des présentes, de 20,00 % sur l'ensemble des services annexes éventuellement offerts. Toute modification du taux de TVA par les autorités compétentes s'appliquera de plein droit sur les prix facturés.

7 - CONDITIONS DE RÉGLEMENT

7-1 Un acompte pourra être réclamé à la commande et le solde sera exigible le jour de la livraison. 7-2 AGORA SAS, sous réserve de l'accord de son service financier, pourra procéder à des ouvertures de compte pour ses Clients.
7-3 En cas de retard de paiement, et conformément à la loi applicable, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard, dues à AGORA SAS. Cette indemnité concerne toutes les factures payées en retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée au client. Comme indiqué ci-avant, les délais de règlement sont déterminés aux CONDITIONS PARTICULIERES. Le non-respect de ces délais entraînera l'application de pénalités de retard s'élevant au minimum à trois fois le taux d'intérêt légal ou le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Le taux d'intérêt de la BCE à retenir sera celui en vigueur au 1er janvier de l'année pour le taux applicable pendant le premier semestre, et le taux en vigueur au 1er juillet pour le taux applicable pendant le second semestre.
7-4 Le non-respect par le Client de l'une quelconque de ces obligations aura pour conséquence : - l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, sans prendre en compte le mode et le terme de paiement initialement prévu. - l'autorisation pour AGORA SAS de surseoir à de nouvelles livraisons.

8 - RESPONSABILITÉS

8-1 Le Client en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge dans les locaux d'AGORA SAS et ce jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel.
8-2 Le Client doit se préoccuper d'avoir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des émetteurs H.F.

audio et vidéo, talkie-walkie, radio, téléphone, etc.
8-3 Par la passation de sa commande, le Client déclare avoir une parfaite maîtrise des conditions techniques dans lesquelles se déroulera son spectacle ou sa manifestation ainsi que la parfaite adéquation des matériels loués auprès d'AGORA SAS. Il s'interdit donc toute réclamation fondée sur le fait que ceux-ci n'auraient pas convenu à l'utilisation envisagée.
8-4 Comme indiqué à l'article 5.4, l'indemnisation du matériel sinistré s'effectue sur la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, sans application de dépréciation ni remise commerciale suivant le prix de vente public ou sur la base des frais de remise en état au coût du jour.
8-5 Le Client doit utiliser le matériel conformément à sa destination.
8-6 La responsabilité d'AGORA SAS ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des matériels loués liés à l'adjonction de matériels non compatibles, ou à une mauvaise installation.
8-7 Si la manifestation du Client doit se dérouler en plein air, le Client devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger le matériel d'AGORA SAS en cas d'intempérie.
8-8 Le Client, s'il est donneur d'ordre du transport des matériels sur le lieu de sa manifestation, reste responsable de tous les conséquences afférentes audit transport et renonce expressément à tous recours contre AGORA SAS en cas de revendication, notamment, d'un sous-traitant du transporteur.

9 - ASSURANCES

9-1 Le Client doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, suivant le prix de vente public du fabricant sans application de remise commerciale, et sans notion de vétusté.
9-2 L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature. AGORA SAS recommande formellement et fortement au Client de souscrire une assurance dédiée auprès d'une compagnie notoirement connue.
9-3 Le Client fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.
9-4 Lors des conditions particulières énoncées dans le Devis, AGORA SAS propose également la prise en charge de l'assurance du matériel loué sur la base d'un forfait correspond à 4% du montant total de la location Hors Taxes. Dans le cas d'un sinistre, le Client devra avertir SAS AGORA sans délai et décrire précisément les causes et dégâts du sinistre. Une franchise clairement définie au moment de la commande restera à la charge du client sans négociation possible.

10 - CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut par le Client d'exécuter l'une quelconque des Conditions Générales de Location, la résiliation de la location sera encourue de plein droit, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse et sans autre formalité judiciaire. Si le Client refusait soit de payer soit de restituer le ou les matériels, les sommes versées en dépôt resteraient acquises à AGORA SAS, sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ailleurs.

11 – MODIFICATIONS ET LITIGE

AGORA SAS se réserve le droit de modifier les présentes CGL ainsi que ses barèmes de prix. Dans ce cas, elle communiquera au Client les modifications dans un délai permettant à ce dernier de résilier son engagement dans le respect du préavis convenu. En l'absence de résiliation notifiée par écrit dans ce délai, les modifications seront considérées comme acceptées par le Client. Au cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGL deviendraient caduques ou irréalisables, toutes les autres dispositions resteront valables. Les dispositions caduques ou irréalisables seront remplacées par une disposition conforme au but de la convention ou au moins proche, et susceptible d'avoir été adoptée par les parties s'ils avaient eu connaissance de la nullité ou du caractère irréalisable des dispositions concernées. Il en va de même pour toute éventuelle lacune constatée dans les présentes CGL. En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Poitiers sera seul compétent, sauf pour les particuliers où le Tribunal de Grande Instance compétent.